



CONDITIONS DE RÉSERVATION 2025

Camping KERZERHO ★★★★★ | www.camping-kerzerho.com

☎ + 33 (0)2 97 55 63 17 - 62 rue des Menhirs - 56410 Erdeven - info@camping-kerzerho.com

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou leurs tuteurs légaux. Les réservations peuvent être effectuées par email ou téléphone, mais une confirmation devra intervenir par écrit (contrat signé avec acompte) dans les 8 jours suivant la demande. Passé ce délai, l'option sera annulée sans préavis et sans recours pour le client. À réception du contrat signé et du versement de l'acompte (dont 25 € de frais de réservation non remboursables), nous vous adresserons en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Les tarifs et informations publiés sont communiqués sous réserve des erreurs d'impression ou d'omission pouvant figurer sur les documents publicitaires (textes et visuels non contractuels). Seuls les prix figurant sur la confirmation de réservation sont contractuels. Les prix sont exprimés en euros, et tiennent compte du taux de TVA en vigueur au jour du paiement.

Le port du bracelet club (mis au poignet à votre arrivée) est OBLIGATOIRE de façon permanente jusqu'à la fin de votre séjour.

Il donne accès aux animations, piscines et contribue à renforcer la sécurité dans l'établissement.

EMPLACEMENTS : Arrivée à partir de 14h00 - Départ : 12h00.

Toute parcelle non libérée à 12h00 entraînera une facturation automatique d'une nuit supplémentaire. Le solde de votre séjour sera à régler à votre arrivée. Pensez à vous munir d'une rallonge et d'une prise européenne. Le nombre de participants est limité à 6 personnes par emplacement.

LOCATIONS : Arrivée à partir de 16h00 - Départ avant 10h00.

Présentez-vous à l'accueil avec la facture acquittée ou le bon d'échange. Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18h00 afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site. En prenant possession de la location, vous devez contrôler l'exactitude de l'inventaire (donné à l'arrivée) et signaler au plus tard le lendemain les erreurs constatées. Les départs se font entre 9h et 10h. Passé ce délai une journée supplémentaire vous sera facturée.

En cas d'arrivée tardive ou départ avancé, les dates réservées seront dues en totalité, les redevances qui y sont attachées également. La veille du départ, les frais complémentaires de séjour doivent être soldés (ensemble des suppléments / dépenses souscrits sur place et non réglés). Pour les locations d'hébergement, le forfait inclut le nombre de personnes (bébé inclus) prévu lors de la réservation, dans la limite de places selon le type d'hébergement choisi.

Si le nombre de personnes se présentant dépasse la capacité de l'hébergement sélectionné, le camping est en droit de refuser l'accès.

Lors de votre arrivée, un dépôt de garantie de 400 € vous sera demandé en carte bancaire. Lequel servira à compenser les éventuels dommages ou dégradations causés lors de votre séjour. Le nettoyage de l'hébergement n'est pas inclus dans le tarif de la location. Si l'état de propreté de la location est jugé irrecevable, le forfait ménage correspondant à la superficie du locatif sera retenu sur la caution. Les tentes et canadiennes ne sont pas autorisées devant les locations. Pensez à apporter vos draps, drap-housses et taies d'oreiller.

CHOIX D'EMPLACEMENT :

L'option « choix d'emplacement » permet de bloquer définitivement un ou des emplacements précis sous réserve de disponibilités (en supplément).

Sans souscrire à cette option, les souhaits particuliers signalés ne sont l'objet d'aucune garantie d'obtention de notre part.

Si le souhait n'a pu être satisfait, aucune réclamation ne sera recevable.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR :

Le solde de votre séjour figurant sur votre réservation est à régler 30 jours avant la date d'arrivée. En absence de paiement dans ce délai, votre réservation sera automatiquement annulée.

Le règlement du solde devra s'effectuer de préférence ainsi qu'il suit :

- **À plus de 30 jours avant l'arrivée**, les campeurs et locataires pourront utiliser les modes de paiements suivants : chèque bancaire, carte bancaire, chèques-vacances et virement bancaire.

- **À moins de 30 jours avant l'arrivée**, seuls les règlements par carte bancaire ou virement seront acceptés.

Il est rappelé que les règlements en espèces sont acceptés dans la limite du montant légal autorisé.

À défaut de recevoir le règlement du solde dans les délais susvisés, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver, à titre de dommages et intérêts, les sommes déjà versées, les versements réalisés étant considérés comme des acomptes.

Pour tout envoi de chèques vacances, nous vous conseillons vivement de faire un envoi en « valeur déclarée ». Dans le cas contraire, le camping décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant l'acheminement de votre règlement.

ANNULATIONS :

En cas d'annulation il vous sera retenu ou restera dû : outre 25 € à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- un montant égal à 20 % du coût total de votre séjour, si vous annulez plus de

30 jours avant la date de votre arrivée.

- un montant égal au total de votre séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date de votre arrivée et ce à titre de dommages et intérêts.

Une **garantie annulation** est comprise dans votre contrat de location. Avant votre départ, si l'un des événements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant, vous-même ou votre conjoint, l'un de vos ascendants ou descendants, gendres ou belles-filles ; décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ; dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ; licenciement économique ; accident ou vol total de votre véhicule et/ou caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour ; l'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée. Sur présentation d'un justificatif attestant de la survenance des événements susmentionnés

INTERRUPTION DE SÉJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISÉES :

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ; malgré le paiement du solde du prix, sans nouvelle de la part du client (par email ou lettre recommandée avec accusé de réception) 48h après le début du séjour, l'hébergeur se réserve le droit de disposer de l'hébergement ou de l'emplacement. Le client ne pourra alors prétendre à aucune indemnité. Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte en cas de non utilisation d'un ou plusieurs services ou en cas de fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extrait) :

Le règlement intérieur peut vous être fourni sur demande et est affiché à la réception. Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui des piscines.

Le camping met en œuvre toutes les mesures de surveillance utiles. Aussi, il n'est pas responsable des dommages ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des campeurs sauf faute caractérisée.

Le slip de bain est obligatoire.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits. Les chiens doivent être tatoués, avoir leurs vaccins à jour et être tenus obligatoirement en laisse. Il est interdit de laisser l'animal seul dans la location.

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur de l'établissement, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Établissement sous vidéo surveillance.

La vitesse est limitée à 10 km/h. Les barrières sont fermées entre 23h00 et 7h00 du matin, toute circulation est interdite durant cette période.

VISITEURS :

Le nombre maximum de visiteurs est limité à 4 par emplacement.

Après avoir été autorisés par le gestionnaire du camping, les visiteurs peuvent être admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Une redevance par visiteur de plus de 2 ans devra être acquittée selon les tarifs en vigueur afin d'avoir accès aux animations et équipements. Leur véhicule est interdit à l'intérieur du camping et devra rester sur le parking extérieur.

Toute infraction entraînera l'expulsion de son auteur.

RÉCLAMATIONS :

En cas de réclamation, le client dispose d'un délai de 15 jours après la date de fin de séjour pour en faire part auprès du camping par courrier recommandé avec accusé de réception. Le camping dispose d'un délai de 30 jours après réception de la réclamation pour y répondre. Si le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante de la part du camping, il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximum d'un an à compter de la date de réclamation écrite adressée au camping. En cas de non résolution amiable du litige, le client pourra saisir la juridiction compétente.

DROIT À L'IMAGE :

En ne cochant pas la case de refus présente ci-dessous, vous autorisez expressément et sans contrepartie d'aucune sorte de la part du camping à utiliser sur tout support les photographies de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande au camping.

Je refuse que le camping utilise tout support vidéo ou photographique où je pourrais apparaître en vue d'éventuelles publications.

BONNES VACANCES